

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 20 mai deux mille vingt-six, à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Martin LEPOUTRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 11 Mai 2026

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Martin LEPOUTRE, Sébastien BROGNIART
MM. Loïc CATHELAIN, Dominique LEGRAND,
MM. Bernard GERARD, Pierre VERLEY,
MM., Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN,
Mmes Noémie DHALLUIN, Marie-Pierre JANSSENS,
Mmes Bernadette EROUART, Michèle VANHOUTTE,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Gaël MARTIGNY, ayant donné pouvoir à Mme DHALLUIN,
Mme Fanny MIELLET, ayant donné pouvoir à M. LEPOUTRE
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,
M. Johann GRUSON, ayant donné pouvoir à Mme EROUART,
M. Benoit LECLERCQ, ayant donné à M. BROGNIART

N°26-03-05

Commission Consultative de l'Environnement

Désignation des Représentants du SIGAL

Rapport de M. Le Président,

La Commission Consultative de l'Environnement, qui se réunit sur convocation du Préfet, permet de répondre aux doléances des riverains et de mener une réflexion sur la gestion des nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome.

Cette Commission doit être composée à part égale :

- de représentants des professions aéronautiques (des représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, un ou des représentants de l'exploitant de l'aérodrome),
- de représentants d'associations de riverains de l'aérodrome et d'association de protection de l'environnement
- des collectivités locales (des représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétente en matière de bruit dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome, des représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus, des représentants des conseils régionaux et généraux).

Le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) doit proposer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, afin de le représenter au sein de ladite commission consultative de l'environnement dans le groupe 1.

Il vous est proposé de désigner comme représentants du SIGAL :

- Membre titulaire : M. Benoit LECLERCQ
- Membre suppléant : M. Pierre VERLEY

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme

Le Président



Le Secrétaire



S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu